

CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR L'ACTIVITÉ UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LA CATÉGORIE DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

OBJECTIFS

Être capable de :

Connaître la réglementation concernant les produits phytopharmaceutiques
Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées
Connaître les stratégies visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
Découvrir les méthodes alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques
Obtenir le certiphyto qui permet l'exercice de sa profession en accord avec la législation (primo-certificat ou renouvellement)

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu peut être adapté au public formé

Réglementation et sécurité environnementale

Devenez incollable sur les règles et autorisations pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
Maîtrisez les règlements qui encadrent la vente des produits phytopharmaceutiques, de leur stockage à leur transport, en passant par leur vente
Maîtrisez les règles de gestion des effluents et des déchets pour limiter les risques environnementaux
Anticipez les risques environnementaux, protégez la biodiversité

Santé et sécurité des applicateurs et du public

Évitez les risques d'intoxication grâce à une connaissance des voies d'exposition des produits phytopharmaceutiques
Assurez la sécurité de vos interventions : Apprenez à identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à mettre en place des mesures de prévention pour protéger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement
Apprenez les bonnes pratiques pour protéger les applicateurs et les utilisateurs grâce aux équipements de protection individuelle (EPI)
Réagissez efficacement en cas d'urgence avec les gestes de premiers secours spécifiques aux intoxications par produits phytopharmaceutiques

Réduction de l'usage et méthodes alternatives

Découvrez des méthodes innovantes pour limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques grâce à des alternatives écologiques
Adoptez une approche durable avec des solutions basées sur les mécanismes naturels et guidez vos clients vers des approches plus durables
Utilisez des outils d'aide à la décision pour ajuster les doses et optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques
Optimisez l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Vous apprendrez à raisonner et à organiser leur application pour garantir des interventions plus efficaces et responsables
Contribuez à une agriculture durable : Participez activement à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tout en maintenant la productivité, avec un impact environnemental minimal

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités peuvent être adaptées au public formé

Un chargé de suivi est à votre disposition pour la prise en main et tout au long de la session
Vous êtes accompagné jusqu'à la demande du certificat sur internet
Séances à distance tutorées
Classes virtuelles animées par un formateur expert
Travaux en autonomie
Livret de formation remis à chaque participant

MODALITÉS TECHNIQUES

Modules de formation et ressources pédagogiques en ligne accessibles sur notre plateforme (connexion internet requise)

CERTIFICATIONS

Certificat individuel pour l'activité utilisation à titre professionnel des Produits Phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément

ÉVALUATIONS

Test de validation des acquis, sur plateforme informatique (QCM)

Bordereau de score, attestation de formation

Pour les primo-certificats, la formation est sanctionnée par un test avec un seuil de réussite à atteindre

Test de vérification des connaissances (seuil de réussite 20/30) pour le Certiphyto décideur en entreprise soumise à agrément

En cas d'échec, une journée complémentaire doit être effectuée

Pour les renouvellements, il n'y a pas de test si participation à la formation

Évaluation du déroulement de l'action

PRÉ REQUIS

Le certiphyto a une durée de validité de 5 ans. Son renouvellement doit être demandé avant sa date limite de validité, sans quoi il faut suivre de nouveau la totalité d'une session

PUBLIC VISÉ

Chef d'entreprise de prestations de service

Modalités Pratiques

LIEU DE LA FORMATION

A distance

COÛT PÉDAGOGIQUE

Prix : 630 € pour un primo-certificat
280 € pour un renouvellement

DATES DE LA FORMATION

Entrées et sorties permanentes

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Prise de contact avec IFCDIS par

- Téléphone : 05 62 14 45 67

- Mail : contact@ifcdis.fr

- Site Internet : www.ifcdis.fr

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures, pour un primo-certificat (avec test de vérification des connaissances)

7 heures, pour un renouvellement